



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 6 mai, le règlement numéro 2024-272 modifiant le règlement numéro SI-1203-2009 a été adopté et entre en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est de mettre à jour la tarification des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie de véhicule non-résidents.

Donné à Saint-Ours, ce 7^e jour de mai 2024.

Pascale Dalcourt
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 7 mai 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois de mai 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^e jour de mai 2024.

Pascale Dalcourt
Directrice générale/greffière-trésorière